

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 2903

présenté par
M. Gillet

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 30, insérer l'alinéa suivant :

« k) Faciliter la création de réserves d'eau et la mise en place de systèmes d'irrigation adaptés aux enjeux environnementaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les aléas climatiques de plus en plus extrêmes menacent les capacités de production des zones dont les ressources en eau sont limitées. La création de réserves d'eau et la mise en place de systèmes d'irrigation adaptés aux enjeux environnementaux sont indispensables pour assurer l'avenir des productions agricoles.

Ainsi, cet amendement vise à inscrire la création de réserves d'eau et la mise en place de systèmes d'irrigation parmi les actions des politiques publiques destinées à protéger la souveraineté alimentaire de la Nation.

Tel est l'objet de cet amendement.